

Metz, le 19 août 2026

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau adjointe
à

Affaire suivie par : Mathilde PROCOPE-MAMERT
Tél : 03 87 34 34 30
E-mail : mathilde.procope-mamert@moselle.gouv.fr

SM DE LA SEILLE
4 rue du Grand Couronne
54610 NOMENY

OBJET : Dossier de déclaration concernant la restauration du ruisseau du Grand Bouseux sur la commune de Marly - DIOTA-260618-092127-077-009

RÉF. : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\45_3350\Le Grand Bouseux

Monsieur le Président,

Après examen de votre dossier de déclaration relatif à la restauration du ruisseau du Grand Bouseux, pour lequel un accusé de réception vous a été délivré le 19 août 2026, j'ai l'honneur de vous informer que le dossier que vous m'avez transmis est recevable. Ces travaux rentrent dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral N°2026-DDT/SABE/EAU – N°2 du 12 mars 2026 portant déclaration d'intérêt général (DIG) des travaux d'entretien pluriannuel des cours d'eau sur le territoire du syndicat mixte de la Seille (Symseille).

Vous pouvez entreprendre cette opération dès réception de ce courrier. Les travaux devront être réalisés conformément au dossier déposé et complété.

Copies du dossier de déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Marly pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers dans un délai de deux mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau adjointe,



Mathilde PROCOPE-MAMERT

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)